Greffe
VILLE DE
BEAUCEVILLE

VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC
Règlement numéro 2023-499 sur la démolition d'immeubles

Demande de démolition d'immeuble
Immeuble situé au 565 A – 565 C, boulevard Renault
Matricule : 8319-52-6506

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Une demande de démolition d'immeuble a été présentée pour la bâtisse située au 565 A – 565 C, boulevard Renault, à Beauceville.

La rencontre du **Comité de préservation du patrimoine bâti** aura lieu le 18 juin 2025, à 8 h 00, à la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, afin de rendre une décision sur cette demande.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 16 juin 2025, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Beauceville.

Toute opposition doit être transmise par l'un des moyens suivants :

- En personne, à l'hôtel de Ville de Beauceville, durant les heures normales de bureau, étant du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00, au :
  - 540, boulevard Renault
    Beauceville (Québec) G5X 1N1
- Par la poste ou autre courrier à l'hôtel de Ville de Beauceville, au :
  - 540, boulevard Renault
    Beauceville (Québec) G5X 1N1
- Par courriel, au greffe@ville.beauceville.qc.ca

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 5 juin 2025

Me Sandra Bernard, greffière

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 5 juin 2025 et le 5 juin 2025 sur le terrain et la bâtisse de la résidence visée par la demande.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 5 juin 2025.

Me Sandra Bernard, greffière

AVIS PUBLIC

Demande de démolition d'immeuble

Une demande de démolition a été transmis au service de l'urbanisme conformément au Règlement 2023-499 sur la démolition d'immeubles pour le bâtiment suivant:

Bâtiment principal: 565A - 565C, Boulevard Renault, Beauceville, QC

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 16 juin 2025, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Beauceville.

La rencontre du **Comité de préservation du patrimoine bâti** aura lieu le 18 juin 2025, à 8 h 00, à la salle du Conseil situé à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville, afin de rendre une décision sur cette demande.

Sandra Bernard, greffière
greffe@ville.beauceville.qc.ca
Service du greffe, Ville de Beauceville,
540, boulevard Renault Beauceville, QC G5X 1N1
Donné à Beauceville, le 25 novembre 2024

PAR DROITS CHEMINS